

LE BOURDON surpris par un gyrophare

Conduisant de nuit, le Bourdon aperçoit, dans son rétroviseur, un gyrophare bleu. Un fourgon se rapproche. Il ne s'agit ni d'une ambulance, ni des pompiers, ni des gendarmes, ni des policiers. C'est un fourgon gris servant à transporter des défunts, doté d'un gyrophare posé sur le tableau de bord. Renseignements pris, certaines entreprises funéraires équipent leur flotte de ces avertisseurs lumineux alors que ce ne sont pas des véhicules d'urgence.

CULTURE



DEMAIN. Conférence sur Henri IV. Anne Chevée, auteur et chercheuse, sera à L'Esperluète, demain, à 16 heures, pour évoquer un sujet cher aux Chartrains : Henri IV. Intitulée "Henri IV, figures divines, figures coquines", cette conférence invite à visiter le Paris imaginé par le bon roi Henri. Du palais du Louvre à la place des Vosges, elle fait découvrir les premières expériences d'un urbanisme moderne. Mais l'auteur convie, aussi, à la découverte des salles du musée du Louvre, à la rencontre des portraits du roi, de ses proches. Peintures, sculptures et objets d'art y font revivre le cadre familial du Vert-Galant, ses passions amoureuses, son ambition politique et sa légende. Anne Chevée dévoilera, aussi, quelques facettes de la personnalité du premier des Bourbons. Séance suivie d'une dédicace. Entrée gratuite. ■

Chartres → Vivre sa ville

URBANISME ■ Le commissaire-enquêteur vient de rendre un avis défavorable à la suite de l'enquête publique

Nouveau couac pour la salle du Pôle gare

Une nouvelle fois, un avis défavorable ressort de l'enquête publique concernant le projet de salle culturelle et sportive de Chartres Métropole.

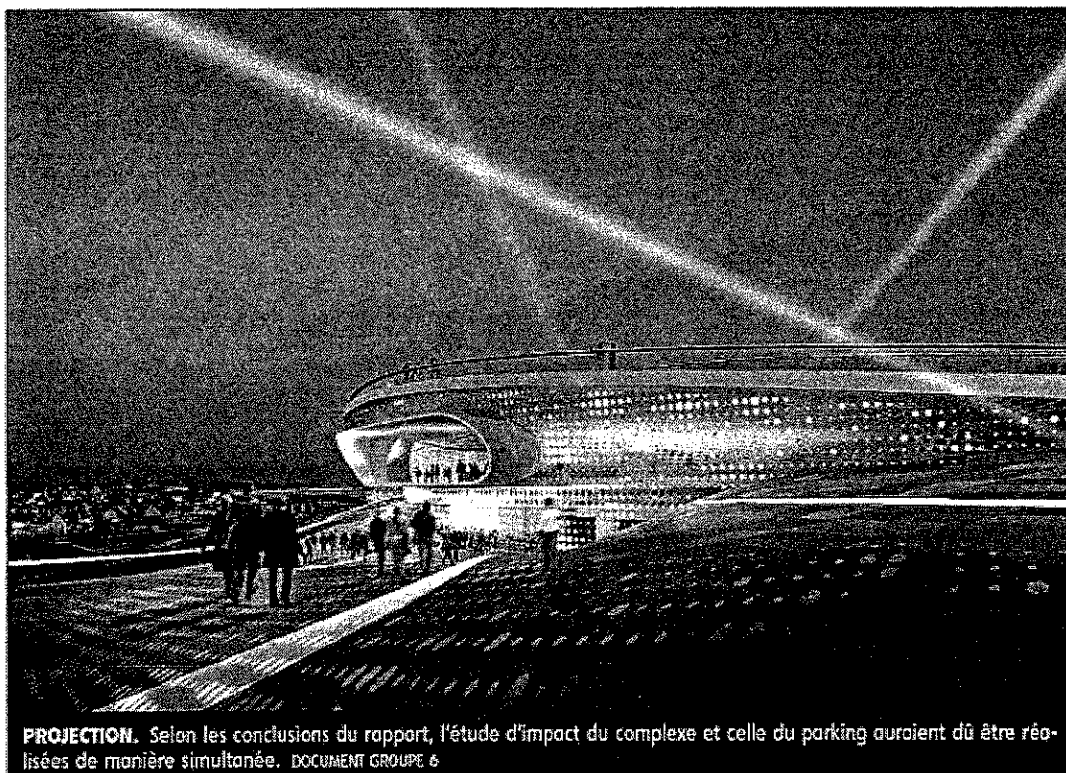
Estelle Rosset
estelle.rosset@centrefrance.com

C'est une épine dans le pied pour l'un des projets phare de l'Agglo. Dans ses conclusions, qui viennent d'être rendues publiques, Dominique Forteau, nouveau commissaire-enquêteur désigné, donne un avis défavorable, pas sur le projet en lui-même, mais sur des éléments liés à la forme.

Une première enquête publique avait déjà été ouverte en juin-juillet 2014, après le dépôt du permis de construire. Le commissaire-enquêteur émettait alors un avis défavorable et des réserves sur l'accès du futur Pôle gare (1). Un nouveau permis avait donc été déposé le 5 mai 2015, entraînant une deuxième enquête publique, organisée du 19 novembre au 21 décembre 2015.

Rien à redire sur l'architecture

Dans ce dernier rapport, Dominique Forteau s'interroge surtout sur le fait que l'étude d'impact (2) du nouveau parking souterrain n'intègre pas celle réalisée pour la salle. Ce qui doit être le cas, selon ses conclusions, si les deux projets sont réalisés en même temps. Il indique, notamment : « Nous



PROJECTION. Selon les conclusions du rapport, l'étude d'impact du complexe et celle du parking auraient dû être réalisées de manière simultanée. DOCUMENT GROUPE 6

regrettons que l'étude de la circulation et le stationnement ne soient pas étudiés dans ce dossier, cela aurait permis de répondre, en grande partie, aux interrogations des riverains. » Et d'ajouter : « Ce problème a été soulevé lors de la précédente enquête et a engendré un avis défavorable. Le problème reste entier dans ce nouveau dossier. »

Le commissaire-enquêteur avance que, lors des sorties de spectacles importants, l'ensemble des véhicules représentera

un flux de 10 km environ dans le nouveau parking : « Quel sera le temps nécessaire pour absorber ce trafic avec les risques de congestion à l'intérieur de l'enceinte confinée du parc de stationnement ? »

Des questions, les riverains en ont posé un certain nombre lors de l'enquête publique. Des permanences ont été tenues durant quatre demi-journées, au guichet unique de Chartres, en novembre et décembre. Cinquante-cinq observations ont été formulées au total pendant la

durée de l'enquête. Parmi elles, beaucoup émanent de l'association de défense du quartier "Épargnez-nous". Le commissaire-enquêteur en tire des idées générales, par exemple : « Pourquoi les problèmes de circulation avec dégradation de la qualité de l'air ne sont pas abordés dans le dossier ? »

Sur le projet en lui-même, le commissaire-enquêteur semble satisfait. Il note, d'ailleurs, que l'architecture « s'intègre parfaitement dans le tissu urbain avoisinant et préserve les vues

de la cathédrale ».

Karine Dorange, vice-présidente de l'Agglo en charge des grands équipements d'intérêt communautaire, insiste : « La SNCF a pris l'engagement de libérer le terrain en mars 2017 et cette décision ne remet pas en cause le projet ni les délais. On étudie la suite à donner, des pistes de réflexion », précise-t-elle, sans vouloir en dire davantage pour l'instant.

« Cette décision ne remet pas en cause le projet ni les délais »

Au sujet de ce qui justifie l'avis défavorable - l'absence de l'étude d'impact du parking - l'élue explique : « Sur ce point, je dis simplement qu'il y a eu une lecture différente de la loi. Le parking a été pensé pour répondre d'abord aux usagers de la gare SNCF, dans le cadre du prochain Pôle Gare, et n'est pas directement associé à la salle culturelle et sportive. » ■

(1) Le commissaire-enquêteur avait justifié son avis défavorable ainsi : « Décider de construire un tel équipement en premier, avant que ne soient réalisées ses conditions d'accès et d'exploitation n'est pas raisonnable et me porte à donner un avis défavorable. »

(2) « Le contenu de l'étude d'impact est proportionné à la sensibilité environnementale de la zone affectée par le projet, à l'importance, à la nature des travaux et à ses incidences prévisibles sur l'environnement et la santé humaine », précise le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Un projet phare porté par Chartres Métropole

Cette salle de sport et de spectacle s'intégrera dans le projet Pôle gare.

Le bâtiment de 17 mètres de haut, à l'architecture futuriste, sera semi-enterré. Le projet retenu est celui des architectes grenoblois du Groupe 6.

À deux pas de la plate-forme multimodale

Le bâtiment sera doté d'une toiture végétalisée, et d'un belvédère avec vue sur la cathédrale. Il sera situé à quelques pas de la plate-forme multimodale, qui accueillera



CONCERT. La salle pourra accueillir un peu plus de 6.000 personnes. DOCUMENT GROUPE 6

piétons, cyclistes, bus et voitures. Cette salle sera utilisée à la fois pour les matchs et événements sportifs (et elle pourra, dans ce cas, accueillir 3.800 à 4.000 supporters). Pour ce qui est des concerts, la capacité varie de 3.735 à 6.048 spectateurs, selon la configuration.

Le site est actuellement occupé par des bâtiments appartenant à SNCF Réseau et à la SNCF. C'est un projet phare pour la Ville et l'Agglo qui souhaitent redynamiser le secteur de la gare de Chartres. ■

EN CHIFFRES

5.000 m²

de surface pour la salle multifonctionnelle qui pourra accueillir 3.800 à 4.000 spectateurs en configuration sport et proposer de 3.735 à 6.048 places pour les concerts.

2.800 places

de stationnement sont prévues dans le futur parking souterrain.

4

demi-journées ont été consacrées aux permanences du commissaire-enquêteur : les 19 et 25 novembre et les 12 et 21 décembre.